

ANNEXE 1b' – STREAM 1b'

Stream 1b : Conditions et perspectives pour une économie durable du bois

Déroulement des travaux

Le Stream 1b a été préparé par deux leaders :

- Leader : Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres du Gabon
- Co-leader : Association Technique International des Bois Tropicaux (ATIBT).

Ce Stream a été modéré conjointement par M Jacques MOULOUNGOU du Gabon et M Jean-Marie NOIREAUD, consultant.

Pendant les journées de 5 et 6 juillet 2022, les participants du Stream 1b « Conditions et perspectives pour une économie durable du bois » ont eu de fructueux échanges autour de quatre sessions qui ont porté sur :

- La production légale et durable du bois ;
- La certification tierce partie de la gestion forestière ;
- La foresterie sociale ;
- La transformation du bois et le développement de l'industrie.

Les différentes communications ont permis de relever certaines questions cruciales au développement d'une économie durable du bois en Afrique centrale et ont formulés des recommandations dont les principales sont les suivantes :

Recommandations finales

1. Appuyer financièrement le processus de développement, d'implémentation et d'opérationnalisation des systèmes de traçabilité et de vérification de la légalité numériques et créer des passerelles entre les systèmes des entreprises et les systèmes nationaux.
2. Inciter et promouvoir la certification forestière de légalité et de durabilité.
3. Adopter une approche paysage, multi-usage et inclusive dans les plans d'aménagement.
4. Développer un cadre réglementaire pour préparer les plans d'aménagement pour la deuxième rotation.
5. Appliquer les décisions n°29/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant Adoption des mesures de développement des marchés de bois d'œuvre en Afrique Centrale et n°30/CEEAC/CCEG/XV/2015 du 25 mai 2015 portant sur les Mesures de promotion des PME/PMI de la filière Bois en Afrique centrale dans le plein respect de la gouvernance forestière, pour favoriser le développement des marchés domestiques et sous-régionaux en bois légal ;
6. Insérer dans les textes légaux relatifs aux passations de marchés, l'utilisation de bois légal dans les marchés publics ;
7. Fournir un cadre réglementaire et fiscal stable pour attirer des investissements dans la transformation du bois pour les PME/PMI ;
8. Appuyer les pays à mettre en place des cellules d'intelligence économique pour le pilotage du développement durable de la filière bois et l'anticipation des évolutions ;
9. Renforcer les capacités des acteurs par le développement de la formation professionnelle ;
10. Promouvoir des produits fabriqués avec des essences peu ou moins connues et d'autres matières comme le bambou.
11. Garantir un équilibre durable entre la disponibilité de la ressource en forêt et la capacité industrielle et artisanale de la première transformation.
12. Sensibiliser les populations sur la planification familiale et organiser/renforcer l'éducation environnementale.